

# Technique de préparation du support

## Décapage fraisage

### Procédé

Le décapage fraisage est un procédé qui permet d'enlever différents supports. Ce procédé, initialement mis au point pour le décapage de revêtements de route bitumineux, utilise de nos jours différents types de fraiseuses à froid avec parfois des tambours de fraisage spécialement adaptés à la tâche.

La profondeur de fraisage se détermine en règle générale à partir du niveau du sol existant ou à partir de la surface fraisée. Il est possible de régler la profondeur de fraisage de quelques millimètres jusqu'à plusieurs centimètres. Ceci dépend, outre la nature du support, du type de construction de la fraiseuse ainsi que de la charge admissible ou du poids propre de la fraiseuse. La surface peut être fraisée au maximum jusqu'au bord supérieur de l'armature.

Du fait que la bande de fraisage doit être déblayée afin de pouvoir déterminer la hauteur, on utilise dans la plupart des cas une chargeuse compacte équipée d'une balayeuse ramasseuse parallèlement à la fraiseuse. Il est tout aussi possible de charger le matériau fraisé manuellement ou avec une pelle ou remorque aspiratrice.

Le fraisage génère systématiquement des émissions de poussière. Il est possible de minimiser celles-ci en ajoutant de l'eau dans le carter du tambour de fraisage ou en utilisant une installation de filtrage externe (aspirateur industriel).

### Domaines d'application

Le décapage fraisage convient pour enlever des supports souvent à base de ciment, de bitume, céramique ou liés avec des matières synthétiques. Ce procédé permet en outre d'enlever la plupart des revêtements de sol et étanchéités courants. Toutefois, en fonction des exigences en matière de préparation du support, on a fréquemment recours au fraisage fin ou au grenailage, voire aux différents procédés successivement.

La plupart des fraiseuses sont dotées d'un moteur diesel. Mais pour le décapage fraisage dans des locaux fermés, il existe également des petites fraiseuses munies d'un moteur électrique.

## Conditions cadres

Avant de commencer les travaux de fraisage, il faut que le client détermine la charge admissible des surfaces à traiter. Pour ce faire, l'entrepreneur chargé des travaux de fraisage lui met à disposition des fiches techniques des engins prévus. Il revient au donneur d'ordre de valider les surfaces pour les charges admissibles requises. Le client doit également rendre la surface à fraiser accessible aux fraiseuses automotrices. Dans le cas contraire, il doit prévoir un engin de levage approprié.

La plupart des surfaces horizontales peuvent être fraisées. Des travaux de fraisage sur des surfaces en pente doivent faire l'objet d'un marché distinct et d'une évaluation en fonction de la situation sur site. En fonction du type de la fraiseuse employée, plusieurs zones en bordure ainsi qu'autour des ouvrages encastrés ne seront pas traitées. Les travaux de finition autour de parois, ouvrages encastrés, poteaux et bordures sont des prestations supplémentaires non comprises dans le prix unitaire pour le décapage fraisage.

Avant de commencer les travaux de fraisage, la surface à traiter doit être déblayée et balayée.

En règle générale, le prix unitaire comprend le chargement du matériau fraisé sur un engin de transport fourni par le client à un niveau.

## Réception

Le donneur d'ordre doit procéder immédiatement après l'achèvement des travaux de fraisage à leur réception. Sinon, la surface sera considérée comme tacitement acceptée. Il est à noter que l'entreprise chargée du fraisage est seulement responsable du décapage et non de la nature du support. Elle est dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne la nature du support en soi. Celle-ci incombe toujours au constructeur du support ou au client.

## Métre

Le métre se fait généralement de bord à bord (la surface sur laquelle roule la fraiseuse et non seulement la surface traitée) avec la profondeur de fraisage correspondante. Des obstacles tels que des ouvrages encastrés ou des poteaux sont ajoutés comme supplément à l'unité.

Des poteaux, évidements, rigoles, etc. inférieurs à 1 m<sup>2</sup> ne sont pas déduits.

Le donneur d'ordre peut organiser l'enlèvement du matériau fraisé. Dans le cas contraire, le chargement et transport du matériau fraisé sera calculé en vrac au m<sup>3</sup> ou au poids. Les forfaits pour la préparation du chantier et l'installation sont calculés et dus par étape; un forfait s'applique également au transbordement par étage.